



Conseil économique et social

Distr. générale
5 décembre 2013

Original: français

Comité des droits économiques, sociaux et culturels Cinquante et unième session

Compte rendu analytique de la deuxième partie (publique)* de la 67^e séance**

Tenue au Palais Wilson, à Genève, le vendredi 29 novembre 2013, à 10 heures

Président(e): M. Kedzia

Sommaire

Questions diverses

Réunion d'information sur les travaux du Comité à l'intention des États (suite)

* Il n'est pas établi de compte rendu analytique pour la deuxième partie (privée) de la séance.

** Il n'a pas été établi de compte rendu analytique pour les 57^e à 66^e séances.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

GE.13-49260 (F) 051213 051213



* 1 3 4 9 2 6 0 *

Merci de recycler



La deuxième partie (publique) de la séance est ouverte à 12 h 5.

Questions diverses

Réunion d'information sur les travaux du Comité à l'intention des États (suite)

1. **Le Président** déclare ouverte la partie de la réunion d'information consacrée au dialogue avec tous les États, qu'ils soient parties ou non au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Il indique qu'à sa cinquante et unième session, le Comité a examiné les rapports soumis par l'Albanie (E/C.12/ALB/2-3), l'Autriche (E/C.12/AUT/4), le Bélarus (E/C.12/BLR/4-6), la Belgique (E/C.12/BEL/4), la Bosnie-Herzégovine (E/C.12/BIH/2), Djibouti (E/C.12/DJI/1-2), l'Égypte (E/C.12/EGY/2-4), le Gabon (E/C.12/GAB/1), le Koweït (E/C.12/KWT/2) et la Norvège (E/C.12/NOR/5). Il souligne que les retards dans la présentation des rapports rendent le dialogue entre les États parties et le Comité plus difficiles, même s'ils n'empêchent des échanges fructueux lorsque les rapports sont présentés.
2. Rappelant que le Comité a souvent été informé par des délégations venues présenter un rapport périodique que le pays concerné avait pris des mesures d'austérité en raison de la crise économique et financière, le Président appelle l'attention de tous les États sur la lettre en date du 16 mai 2012 adressée par le Comité aux États parties (HRC/NONE/2012/76), dans laquelle il insiste sur les critères auxquels les programmes d'austérité doivent répondre pour ne pas contrevenir aux obligations imposées aux États parties par le Pacte. S'agissant des dispositions à prendre pour permettre au Comité de rattraper le retard accumulé dans l'examen des rapports, le Président demande aux États Membres d'appuyer la demande du Comité visant à ménager des ressources supplémentaires pour faire face à l'augmentation de la charge de travail liée notamment à la réduction du nombre de séances consacrées à l'examen des rapports périodiques (à l'exception des rapports initiaux).
3. Le Président invite une nouvelle fois les États à ratifier le Protocole facultatif se rapportant au Pacte – 11 d'entre eux l'ont fait jusqu'à présent – en vue d'améliorer sensiblement la protection des droits économiques, sociaux et culturels. Le Comité est prêt désormais à examiner des communications individuelles au titre du Protocole facultatif: il a en effet adopté, à sa quarante-neuvième session, un règlement intérieur provisoire (E/C.12/49/3) indiquant les procédures applicables, et un groupe de travail des communications a été constitué; il a reçu une requête dont l'admissibilité est en cours d'examen. Par ailleurs, le Président informe les participants qu'il a été décidé, à l'issue d'une réunion entre les membres du Comité, des fonctionnaires du Bureau international du Travail (BIT) et des membres du Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises, de renforcer la coopération avec le Groupe sur ces questions.
4. **M. Yingfeng** (Chine) salue l'action du Comité; la Chine soutient activement le renforcement des organes conventionnels.
5. **M. Cho Ki-Jouny** (République de Corée) félicite le Comité pour son action en faveur de la protection et de la promotion des droits économiques, sociaux et culturels, et notamment de l'exercice de ces droits par les femmes. Préoccupé par le retard accumulé dans l'examen des rapports, le Gouvernement coréen soutient les initiatives visant à renforcer le fonctionnement du Comité. Il est favorable à l'établissement d'un calendrier général d'examen des rapports. Il est disposé à travailler en collaboration avec d'autres États Membres pour parvenir à un accord sur cette question et élaborer des mesures d'application financièrement viables. Et plutôt que d'adopter un code de conduite pour tous les organes, il estime que chaque organe conventionnel devrait pouvoir établir ses propres règles pour renforcer son indépendance et sa neutralité, en se fondant sur les Principes directeurs d'Addis-Abeba.

6. **M^{me} Gonzalez** (Venezuela) dit que son gouvernement s'inspire des observations finales et des recommandations du Comité dans l'élaboration de sa politique en matière de droits économiques, sociaux et culturels et souhaite maintenir un dialogue permanent avec les membres du Comité. Le Gouvernement vénézuélien, qui a pris de nombreuses mesures pour protéger la population du pays contre les effets de la crise financière et économique mondiale, s'associe à la position du Comité sur les politiques d'austérité adoptées par de nombreux gouvernements.
7. **M^{me} Bogdan** (République de Moldova) annonce qu'une étude de faisabilité sur l'entrée en vigueur du Protocole facultatif en République de Moldova a été menée et que le processus de ratification est en cours d'examen. Elle souhaiterait des précisions sur la méthode d'examen des plaintes qui seront traitées par le Comité au titre du Protocole facultatif et aimerait savoir ce qui la distingue des procédures adoptées par d'autres organes conventionnels. M^{me} Bogdan s'enquiert également de l'interaction existant entre le Comité et certains organes régionaux comme le Comité européen des droits sociaux.
8. **M. Roekchamnong** (Thaïlande) soutient les mesures que propose le Comité pour rattraper son retard dans l'examen des rapports, notamment s'agissant de la tenue de trois réunions de présession supplémentaires. La Thaïlande aimerait également examiner avec le Comité des moyens de renforcer l'échange de bonnes pratiques et de données d'expérience en matière de promotion et de protection des droits économiques, sociaux et culturels. M. Roekchamnong s'enquiert de la possibilité d'intégrer davantage le droit au développement dans les travaux du Comité. Il demande de quelle manière le Comité pourrait renforcer sa collaboration avec les organismes des Nations Unies et avec les organisations internationales concernées pour la mise en œuvre de ses recommandations.
9. **M. Marchan Romero** dit que le Comité se préoccupe beaucoup du suivi de la mise en œuvre de ses recommandations dans les différents pays. À cet égard, le dialogue avec les États parties devrait être permanent; c'est une des raisons pour lesquelles le rôle du rapporteur de pays a été renforcé au sein du Comité. S'agissant du droit au développement, M. Marchan Romero annonce que le Comité a pris au cours de la présente session la décision d'élaborer une Observation générale sur cette question fondamentale.
10. **M. Schrijver** dit que le Pacte contient de nombreuses dispositions relatives au droit au développement. Il rappelle que le Comité a adopté en 2011, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration sur le droit au développement, une Déclaration sur l'importance et la pertinence du droit au développement. Par ailleurs, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme doit présenter prochainement une publication intitulée *Mettre en œuvre le droit au développement*.
11. **M^{me} Bras Gomes** estime que le Comité tirerait le plus grand profit de l'introduction dans les rapports des pays d'exemples de bonnes pratiques. Elle précise ensuite que le Comité a toujours cherché à entretenir de bonnes relations de travail avec les mécanismes régionaux et avec les institutions spécialisées, qu'il s'efforce d'associer à son dialogue et aux observations finales. Il pourra, de la même façon, s'inspirer de la jurisprudence de diverses instances régionales lorsqu'il examinera des communications individuelles.
12. **M. Abashidze** estime que le travail du Comité revêt une importance particulière dans un contexte où l'exercice des droits économiques, sociaux et culturels est à l'origine de nombreuses tensions dans le monde. L'examen de communications individuelles représentera une charge de travail supplémentaire pour le Comité qu'il devra avoir les moyens d'assumer. À propos de la publication à venir du Haut-Commissariat sur la mise en œuvre du droit au développement, M. Abashidze est disposé à contribuer à la réflexion menée sur les moyens de renforcer l'exercice des droits économiques, sociaux et culturels dans les pays d'Europe orientale.

13. **Le Président** dit que le règlement intérieur provisoire adopté pour le Protocole facultatif est assez semblable à ceux d'autres organes conventionnels, dont il s'inspire. Le Comité se prépare à l'examen futur des communications en organisant des ateliers et d'autres activités qui lui permettront de mieux répondre aux difficultés liées à la mise en œuvre de certains droits économiques, sociaux et culturels. Il étudie les systèmes et les jurisprudences au niveau national et souhaite tirer parti de l'expérience des instances régionales. Il est en contact avec de nombreux organes, dont le Comité européen des droits sociaux, mais aimerait avoir des échanges plus fréquents et plus systématiques avec des instances de tous les continents. Il est cependant freiné dans cette ambition par des capacités limitées. Le renforcement des organes conventionnels sera sans doute très utile à cet égard.

La séance est levée à 13 h 5.